



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC LE CABINET
SENSIBLE POUR L'ORGANISATION
D'ATELIERS OLFACTIFS DANS LE CADRE
DE LA JOURNÉE DE LA SANTÉ DU 22 JUIN
2024**

**DÉCISION N° DM-24-150
EN DATE DU 07 MAI 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en tant qu'adjointe au maire chargée des Solidarités et de la Santé ;

CONSIDÉRANT la proposition du cabinet *Sensible*, représenté par Madame Amandine VEPIERRE, situé au 50 avenue de la République 94300 Vincennes, d'assurer, pour le compte de la ville de Vincennes, l'organisation et l'animation de trois ateliers olfactifs « Les superpouvoirs de l'odorat » de 14h à 17h le samedi 22 juin 2024 dans le cadre de la journée de la Santé.

D É C I D E

DE SIGNER avec le cabinet *Sensible*, représenté par Madame Amandine VEPIERRE, située au 50 avenue de la République 94300 Vincennes, une convention de prestation pour l'organisation de trois ateliers olfactifs « Les superpouvoirs de l'odorat » de 14h à 17h le samedi 22 juin 2024, dans le cadre de la journée de la Santé, pour un montant de 306 € TTC (trois-cent six euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la
santé,

Signé

Josy TOP

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240507-lmc1H11929H1-AR
Date de réception en Préfecture : 07/05/2024
Date de Publication : 07/05/2024